

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, François G. Hébert, directeur – Affaires réglementaires et environnement pour la division Hydro-Québec Distribution, au 75, boul. René-Lévesque Ouest, 22^e étage, à Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La présente *Demande d'approbation provisoire de l'article 13.1.1 des Conditions de service d'électricité* a été préparée sous ma supervision et mon contrôle ;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits allégués à la demande;
3. Tous les faits relatifs à la réglementation allégués par le Distributeur dans la présente demande sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, Québec,
ce 8 juillet 2016

(s) François G. Hébert

François G. Hébert

Déclaré solennellement devant moi,
à Montréal, Québec, ce 8 juillet 2016

(s) Hélène Lacoste

Hélène Lacoste, #208746
Commissaire à l'assermentation
pour tous les districts du Québec

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussignée, Johanne Babin, directrice – Infrastructure de mesurage et solutions technologiques pour la division Hydro-Québec Distribution, au 201, rue Jarry Ouest, à Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La présente *Demande d'approbation provisoire de l'article 13.1.1 des Conditions de service d'électricité* a été préparée en partie sous ma supervision et mon contrôle ;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits relatifs à la demande;
3. Tous les faits allégués à la présente demande sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, Québec,
ce 7 juillet 2016

(s) Johanne Babin

Johanne Babin

Déclaré solennellement devant moi,
à Montréal, Québec, ce 7 juillet 2016

(s) Stéphanie Normand

Stéphanie Normand, # 198356-3
Avocate

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, Renaud Graveline, Chef – Réglementation et conditions de service pour la division Hydro-Québec Distribution, au 75, boul. René-Lévesque Ouest, 22^e étage, à Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La présente *Demande d'approbation provisoire de l'article 13.1.1 des Conditions de service d'électricité* a été préparée sous ma supervision et mon contrôle ;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits allégués à la demande;
3. Tous les faits relatifs aux conditions de service d'électricité allégués par le Distributeur dans la présente demande sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, Québec,
ce 8 juillet 2016

(s) Renaud Graveline

Renaud Graveline

Déclaré solennellement devant moi,
à Montréal, Québec, ce 8 juillet 2016

(s) Hélène Lacoste

Hélène Lacoste, #208746
Commissaire à l'assermentation
pour tous les districts du Québec